

ACTUALITÉ LOCALE

Deux procédures lancées contre la mairie par Univers Mentor

SOLLIÈS-TOUCAS

Univers Mentor, fondation créée par la commune en contrepartie des œuvres du peintre Blasco Mentor faite en 2000, s'oppose en justice à la mairie pour non-respect des obligations de la donation.

Blasco Mentor a laissé une trace importante dans l'histoire de l'art au XX^e siècle. Né en 1919, peintre virtuose, à 14 ans il obtient l'entrée aux Beaux-arts de Barcelone, dont il est l'un des trois seuls médaillés (avec Picasso et Clavé). Engagé dans l'armée républicaine, il fuit la dictature franquiste pour la France, puis rallie le Var où il est pris en charge par des réfugiés espagnols, dont Nieves, sa future épouse, qui habite Solliès-Toucas.

Après la guerre, il s'installe à Paris et obtient une renommée internationale, gardant une forte attaché à Solliès, où il fait bâtir une maison - la Casa Nieves - qu'il enrichit de ses œuvres au fil du temps pour en faire une « œuvre totale ». Il meurt en 2003, son épouse 4 ans plus tard. Avant cela, ils font don à la commune de la Casa Nieves et de centaines d'œuvres. Ils attachent des obligations à cette donation, dont « l'inaliénabilité de l'ensemble, la garde, l'entretien et l'assu-



Ancienne maison de Blasco Mentor, la Casa Nieves est au cœur d'un conflit de succession entre la mairie et Univers Mentor, fondation détentrice des droits moraux du peintre espagnol. PHOTO FONDATION DU PATRIMOINE - MARC JULIEN

rance, la création d'une fondation », détaille Isabelle Rollin-Royer, directrice d'Univers Mentor, fondation créée en 2011, exécutrice testamentaire, titulaire du Droit moral et de l'expertise de l'œuvre de Mentor.

La mairie condamnée

Jusqu'en 2020, la collaboration avec la mairie est fructueuse. Mais tout change avec l'élection de Jérémie Fabre : « Il annonce publiquement que la peinture ne l'intéresse pas, comme M^{me} Addou, sa directrice de cabinet, qui déclare que ce qui l'intéresse, c'est uniquement la Casa Nieves », affirme l'exécutrice testamentaire. S'ensuit une bataille juridique autour des obligations de la donation,

la mairie « prétendant ne pas être propriétaire des œuvres mais seulement de la Casa Nieves ».

Des travaux y sont engagés en 2023. Et selon Isabelle Rollin-Royer, « après ceux-ci, nous découvrons beaucoup d'œuvres et objets endommagés, détruits, d'autres disparus. » En novembre 2024, Univers Mentor lance deux procédures judiciaires : une en référé à Marseille, pour contraindre la mairie à respecter les termes de la donation, l'autre « au fond », à Toulon pour demander la nullité de la donation. De son côté, pour obtenir que la Casa Nieves soit débarrassée de son contenu, la mairie lance une procédure administrative contre Univers Mentor à l'issue

de laquelle le juge refuse sa demande, la condamnant à verser 2 000 euros de dommages et intérêts à la fondation. La mairie s'est pourvue en cassation.

Quant aux deux procédures entamées par Univers Mentor, la première, dont l'audience avait été reportée au 21 janvier dernier, a été à nouveau repoussée en vertu du pourvoi en cassation.

Pour la seconde, la mairie souhaiterait dépayser l'affaire à Marseille. Univers Mentor constate que depuis plus d'un an la mairie cherche à gagner du temps. Contactée, la mairie dit se garder de tout commentaire concernant des affaires en cours.

Adam Benhammouda